AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP24-6-63259971

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DES PAYS DE LA LOIRE ANGERS

Tél. 88.56.15
88.06.15

ABONNEMENT ANNUEL

(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, VENDÉE, MAYENNE)

Régisseur de recettes de la D.D.A. - Protection des Végétaux-Cité Administrative rue Dupetit-Thouars - 49043 ANGERS CEDEX

30 Frs

C. C. P. Nantes 86-04-02

BULLETIN N° 16 de JUIN 1974 - TOUS DEPARTEMENTS........................ p. 1

VIGNE

VERS DE LA GRAPPE

Le premier vol de la cochylis et de l'eudémis se poursuit. Il est sur le point de se terminer. Cependant, aucune ponte récente n'a eu lieu et les oeufs déposés antérieurement sont tous éclos. Les premiers dégâts sont actuellement visibles.

Dans les vignobles de tous les départements, les infestations sont très faibles et une intervention, qui ne se justifie que très localement, en particulier dans les vignobles du Saumurois, peut encore être exécutée dans les parcelles où les vers de la grappe n'ont pas été combattus suivant les indications des notes N° 14 et 15 des 5 et 11 Juin.

Pour décider de l'opportunité de cette intervention, les viticulteurs devront s'assurer de la présence du parasite. A titre indicatif, on peut admettre qu'un traitement se justifie lorsqu'on décèle en moyenne une à deux chenilles par grappe normalement développée, lorsque la floraison est rapide.

MILDIOU - Les conditions climatiques demeurent extrêmement défavorables à l'évolution de ce parasite, qui est actuellement très peu virulent. En conséquence, dans l'ensemble des vignobles protégés conformément aux indications des notes des 5 et 11 juin (traitement conseillé pour la fin de la semaine dernière dans les vignobles de la Loire Atlantique et de Muscadet de Maine et Loire, et pour la fin de la semaine du 3 au 8 juin dans les autres vignobles), il n'y a pas lieu de renouveler actuellement la protection.

La Station donnera prochainement de nouvelles informations.

OIDIUM - Cette affection ne s'étend que très lentement. La plupart des cépages atteignent actuellement le stade de la floraison. Il est donc conseillé de profiter des conditions climatiques actuelles pour effectuer sur tous les cépages sensibles, un traitement par poudrage.

POMME DE TERRE

MILDIOU - Les conditions climatiques sont actuellement défavorables à cette maladie. Par conséquent, sauf dans les régions des départements de la Sarthe, de la Mayenne et du Nord du département de la Loire Atlantique, où un traitement a été conseillé dans la note du 11 juin, traitement qu'il n'y a pas lieu de renouveler actuellement, aucune intervention contre le mildiou ne se justifie.

DORYPHORE - Les infestations sont extrêmement variables suivant les parcelles. Il est rappelé que dans les cultures où aucun traitement n'a encore été effectué contre ce parasite et où sa présence aura été repérée, on peut encore intervenir.

CULTURES LEGUMIERES

MILDIOU DE LA TOMATE - Il n'y pas lieu d'effectuer de traitement contre ce parasite actuellement.

TEIGNE DU POIREAU - Le deuxième vol de cet insecte est actuellement en cours et il y a lieu d'effectuer un traitement immédiat.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire des "PAYS DE LA LOIRE"

J. DIXMERAS

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles:

R. GEOFFRION - J. BOUCHET

93

TIRAGE DU 20 JUIN 1974

Imprimerie de la Station d'Angers - Directeur-Gérant: L. BOUYX